

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SP n° 95.137

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 28 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

20 Novembre 1995

DATE D'AFFICHAGE

20 Novembre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, Adjoint

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CAU par M. POTENNEC
M. DONZIER par M. HUGENDBLER
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : Mme MONTRON et M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CREATION EMPLOI CONTRACTUEL - Chargé de Mission O.P.A.H.

VOTE : UNANIMITE

La Loi du 27 Décembre 1994 relative à la Fonction Publique Territoriale a élargi les conditions de forme devant être réunies pour procéder au recrutement d'agents contractuels.

Le recrutement d'agents contractuels est désormais soumis à une délibération du Conseil Municipal qui devra préciser le grade ou le cas échéant les grades correspondants à l'emploi créé et, si l'emploi est créé en application des trois derniers alinéas de l'Article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984. La délibération devra également mentionner le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Il est donc proposé de créer l'emploi contractuel de chargé de mission pour le suivi et l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Ville de ROYAN.

MOTIF DU RECRUTEMENT :

La mise en oeuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Ville de ROYAN nécessite, en raison de la spécificité des différentes missions à accomplir, le recrutement d'un agent contractuel.

NATURE DU RECRUTEMENT :

Ce recrutement intervient sur la base de l'alinéa 3 de l'Article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984 et se justifie par l'impossibilité de recruter dans le cadre du régime de la Fonction Publique, un agent ayant un profil particulier lié à son expérience et à sa formation.

Le recrutement intervient pour une période de trois ans, durée correspondant à celle fixée par la convention tripartite entre la Commune de ROYAN, l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.) et l'Etat représenté par Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime.

NATURE DES FONCTIONS :

Les principales fonctions relevant de l'emploi contractuel sont les suivantes :

- Animation de l'OPAH en partenariat avec les acteurs locaux (propriétaires-bailleurs et occupants, agents immobiliers et syndics, artisans, CM17, CAPEB, EDF/GDF),
- Action d'information auprès du public et des milieux professionnels,
- Suivi et évaluation de l'opération (tableau de bords, mise en place des indicateurs de résultats de l'opération, élaboration d'un bilan annuel...),
- Mise en place et études d'actions d'accompagnements (aménagement urbains, aides financières complémentaires, actions de communications, majoration de la subvention, étude d'une campagne de ravalement...),
- Conseils et assistance gratuite auprès des propriétaires et locataires dans les domaines administratif, juridique, social, financier, technique, architectural. Instruction et suivi des dossiers auprès de la commission départementale de l'A.N.A.H.
- Participation à la mise en place de l'aide personnalisée au logement.
- Etude de relogement des ménages éventuellement touchés.
- Mise en place d'une politique locale de l'habitat social sur la ville en partenariat avec les acteurs privés et publics (associations caritatives, organisme HLM, CAF, C.C.A.S....)

NIVEAU DE RECRUTEMENT :

L'emploi de chargé de mission pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Ville de ROYAN relève de la catégorie A. L'agent contractuel devra être titulaire du diplôme d'Architecte-Urbaniste D.P.L.G.

NIVEAU DE LA REMUNERATION :

La rémunération mensuelle sera fixée par référence à l'Indice Brut 622, Indice Majoré 519 (rémunération calculée par référence au barème Traitements, Soldes et Indemnités des Fonctionnaires).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- De créer l'emploi contractuel de chargé de mission pour le suivi et l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Ville de ROYAN.

MOTIF DU RECRUTEMENT :

La mise en oeuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Ville de ROYAN nécessite, en raison de la spécificité des différentes missions à accomplir, le recrutement d'un agent contractuel.

NATURE DU RECRUTEMENT :

Ce recrutement intervient sur la base de l'alinéa 3 de l'Article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984 et se justifie par l'impossibilité de recruter dans le cadre du régime de la Fonction Publique un agent ayant un profil particulier lié à son expérience et à sa formation.

Le recrutement intervient pour une période de trois ans, durée correspondant à celle fixée par la convention tripartite entre la Commune de ROYAN, l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.) et l'Etat représenté par Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime.

NATURE DES FONCTIONS :

Les principales fonctions relevant de l'emploi contractuel sont les suivantes :

- Animation de l'OPAH en partenariat avec les acteurs locaux (propriétaires-bailleurs et occupants, agents immobiliers et syndics, artisans, CM17, CAPEB, EDF/GDF),
- Action d'information auprès du public et des milieux professionnels,
- Suivi et évaluation de l'opération (tableau de bords, mise en place des indicateurs de résultats de l'opération, élaboration d'un bilan annuel...),
- Mise en place et études d'actions d'accompagnements (aménagement urbains, aides financières complémentaires, actions de communications, majoration de la subvention, étude d'une campagne de ravalement...),
- Conseils et assistance gratuite auprès des propriétaires et locataires dans les domaines administratif, juridique, social, financier, technique, architectural. Instruction et suivi des dossiers auprès de la commission départementale de l'A.N.A.H.
- Participation à la mise en place de l'aide personnalisée au logement.
- Etude de relogement des ménages éventuellement touchés.
- Mise en place d'une politique locale de l'habitat social sur la ville en partenariat avec les acteurs privés et publics (associations

caritatives, organisme HLM, CAF, C.C.A.S....)

NIVEAU DE RECRUTEMENT :

L'emploi de chargé de mission pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Ville de ROYAN relève de la catégorie A. L'agent contractuel devra être titulaire du diplôme d'Architecte-Urbaniste D.P.L.G.

NIVEAU DE LA REMUNERATION :

La rémunération mensuelle sera fixée par référence à l'Indice Brut 622, Indice Majoré 519 (rémunération calculée par référence au barème Traitements, Soldes et Indemnités des Fonctionnaires).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 8 Décembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS